



PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES



Rechercher Ok

CLIMAT AIR
ÉNERGIE

EAU NATURE
BIODIVERSITÉ

PRÉVENTION DES
RISQUES

TRANSPORTS
MOBILITÉ

AMÉNAGEMENT
PAYSAGES SITES

LOGEMENT
CONSTRUCTION VILLE
DURABLE

DÉVELOPPEMENT
DURABLE ET DONNÉES

Accueil > Développement Durable et Données > Autorité environnementale (publications réglementaires - avis et décisions) > Les avis de l'Autorité
environnementale > Projets > Par département > Drôme (26) > 2019

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DONNÉES



Autorité Environnementale
(portail d'accueil)

Connaissance, observation,
statistiques

Données géographiques

Développement durable et
Partenariats

Croissance verte

Administration exemplaire

Veille de jurisprudence

Soyans (26) : Demande exploitation élevage de volailles



publié le 10 janvier 2020 (modifié le 28 février 2020)

Avis AE

- Dossier n°2019-ARA-AP-941
- Absence d'avis le 24/02/2020

[Haut de page](#)

Dans la même rubrique

- ▶ Soyans (26) : Demande exploitation élevage de volailles
- ▶ Marsanne (26) : Extension d'un élevage de volailles
- ▶ Roussas (26) : Centrale Photovoltaïque
- ▶ Montmeyran (26) : centrale photovoltaïque.
- ▶ Moras-en-Valloire (26) : Extension de la zone d'activités du Val d'Or
- ▶ Chantemerle-lès-Grignan (26) : centrale photovoltaïque
- ▶ Valence (26) : Création d'une